



Restaurons le four à pain d'Arnay-sous-Vitteaux (Côte d'Or)

Notre petit village de l'Auxois abrite un ensemble architectural composé d'un four à pain, inclus dans une petite tour.

L'ensemble de l'édifice, proche de l'église et du cimetière, peut-être daté du début XVI^{ème} siècle, contemporain du chœur de l'église paroissiale. Les dimensions du four, disproportionnées par rapport à celles de la tour, font penser à un four banal seigneurial. De nombreux éléments architecturaux, comme des encadrements de portes et de fenêtres en pierres taillées ou le martelage d'une pierre blasonnée, indiquent une origine hors du commun.

Mais, les intempéries et l'oubli des hommes ont eu raison de sa structure. Le toit de laves est en partie effondré, il faudra le reprendre entièrement. Les murs lézardés menacent de s'effondrer. L'intérieur apparaît en piteux état.

Seule l'ouverture du four appelle à l'aide, découvrant une voûte encore vaillante, mais bien mal en point.

La municipalité a acquis le bâtiment en octobre 2014 pour le sauver, l'urgence des travaux s'impose. Le chantier qui va être réalisé par l'association d'insertion Avenir Environnement et des entreprises locales, représente un coût important.

Malgré les fonds publics sollicités, une somme non négligeable restera à la charge de notre commune de 106 habitants !

Afin de conserver à notre village et à l'Auxois, un élément de patrimoine bâti exceptionnel et rare nous avons besoin de votre aide. Aussi, comme nous l'avons fait pour la restauration de la chapelle Saint Abdon, nous ouvrons une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin que chacun: particulier, entreprise, habitant ou ami de la commune, de l'Auxois ou du patrimoine en général puisse « apporter sa pierre » à cette renaissance.

Déjà germent des idées de fournées festives où se retrouveront autour d'une table garnie de brioches et de miches, les habitants d'Arnay et tous leurs visiteurs !

Alors pour permettre la réalisation de ce souhait, mobilisons nous ! Vous pouvez soutenir ce projet en retournant ce document accompagné d'un chèque ou en faisant un don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine. Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte des dons.

Soyons des « passeurs », laissons à nos enfants, en bon état, ce fragment de l'histoire bourguignonne. Par avance merci à toutes et tous de votre participation !

Contact et renseignements sur ce projet

Après du maître d'ouvrage :

Mairie d'Arnay sous Vitteaux - 1 place du monument - 21350 ARNAY SOUS VITTEAUX 03.80.49.67.71 mairie.arnay-sous-vitteaux@orange.fr

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration du four à pain d'Arnay sous Vitteaux (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : four à pain d'Arnay sous Vitteaux

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : four à pain d'Arnay sous Vitteaux) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/41748

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.